

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Herausgeber: | École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Band: | 3 (1946) |
| Heft: | 23 |
| Artikel: | Chefs I.P. romands participez tous à l'action pour la création d'installations de gymnastique et de sport |
| Autor: | Pellaud, Francis |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-996812 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JEUNESSE FORTE PEUPLE LIBRE

Journal des chefs romands
de l'instruction préparatoire

Editeur : Office central pour l'instruction préparatoire, la gymnastique, le sport et le tir (O. F. I.)



Macolin, juillet 1946

N° 23

CHEFS I. P. ROMANDS participez tous à
l'ACTION
*pour la création d'installations
de gymnastique et de sport*

POURQUOI? Il est un fait notoire que la Suisse romande en général et nos cantons de montagne en particulier manquent d'installations de gymnastique et de sport.

Tous les chefs I. P. se heurtent aux difficultés que provoquent l'absence plus ou moins totale de ces installations ou alors le mauvais état dans lequel elles se trouvent.

Le jeune homme, qu'il soit de la ville ou de la campagne, a besoin d'un cadre dans lequel il puisse évoluer, développer ses aptitudes, se mesurer avec ses camarades. Le priver de ce cadre, c'est compromettre gravement son développement physique. Loin de nous l'idée de

croire que ce sont les installations qui créent le sportif, mais nous sommes persuadés qu'elles contribuent pour une large part à sa formation. Il y a là un facteur psychologique qu'il ne faut pas négliger, si nous voulons voir se développer, dans nos villes, nos campagnes et nos villages de montagne, la pratique salutaire des exercices corporels.

L'ACTION à laquelle nous vous invitons à participer, nous semble donc parfaitement justifiée. La statistique ci-après, établie le 31 décembre 1943, contribue à nous renforcer dans cette opinion.

L'utilité, souvent contestée des statistiques, retrouve ici toute sa valeur, comme du reste celle

| | CANTONS | Population | Nombre d'élèves | Installations de gymn. et de sport 31. XII. 1943 | | | | |
|----|----------------------|------------|-----------------|---|--|------------------------|--------------------------|-----------------|
| | | | | Total | MAISONS D'ÉCOLE sans aucune installation | Places en terre battue | Places de jeux gazonnées | Places de sport |
| 1 | Argovie | 270463 | 38548 | 297 | 20 | 242 | 141 | 45 |
| 2 | Grisons | 128247 | 18765 | 307 | 51 | 187 | 82 | 19 |
| 3 | Thurgovie | 138122 | 17899 | 229 | 11 | 165 | 148 | 15 |
| 4 | Bâle-Campagne . . . | 94459 | 10688 | 88 | 4 | 77 | 50 | 19 |
| 5 | Schaffhouse | 53772 | 6589 | 48 | 5 | 30 | 30 | 10 |
| 6 | Appenzell R. E. . . | 44756 | 5423 | 81 | 13 | 50 | 43 | 2 |
| 7 | Zurich | 674505 | 73403 | 498 | 28 | 447 | 242 | 131 |
| 8 | Neuchâtel | 117900 | 11773 | 95 | 17 | 52 | 37 | 22 |
| 9 | Glaris | 34771 | 4156 | 35 | 2 | 29 | 22 | 4 |
| 10 | Vaud | 343398 | 39608 | 460 | 111 | 258 | 112 | 82 |
| 11 | Nidwald | 17348 | 2431 | 20 | 1 | 18 | 5 | 2 |
| 12 | Bâle-Ville | 169961 | 16321 | 36 | — | 35 | 12 | 53 |
| 13 | Soleure | 154944 | 20663 | 153 | 5 | 122 | 109 | 32 |
| 14 | Genève | 174855 | 14137 | 84 | 4 | 69 | 32 | 40 |
| 15 | St-Gall | 286201 | 36649 | 361 | 34 | 233 | 221 | 36 |
| 16 | Zoug | 36643 | 5058 | 27 | 1 | 24 | 7 | 5 |
| 17 | Obwald | 20340 | 2818 | 18 | — | 15 | 11 | 1 |
| 18 | Berne | 728916 | 97783 | 946 | 86 | 736 | 373 | 107 |
| 19 | Lucerne | 206608 | 28644 | 196 | 8 | 173 | 47 | 22 |
| 20 | Schwyz | 66555 | 9455 | 61 | 10 | 50 | 13 | 4 |
| 21 | Appenzell R. I. . . | 13383 | 2026 | 19 | 5 | 12 | 8 | 1 |
| 22 | Uri | 27302 | 3694 | 31 | 10 | 20 | 6 | 2 |
| 23 | Valais | 148319 | 23108 | 272 | 153 | 102 | 19 | 22 |
| 24 | Tessin | 161882 | 18362 | 284 | 117 | 135 | 51 | 31 |
| 25 | Fribourg | 152053 | 25174 | 290 | 75 | 184 | 58 | 23 |

de toutes les statistiques lorsque l'on prend la peine de les étudier. Les statistiques bien établies offrent, en effet, des possibilités de comparaisons très intéressantes entre les différentes régions du pays, dans les activités les plus diverses. A ce point de vue-là, les statisticiens ne sont pas des fonctionnaires inutiles. Les expériences faites en Suisse durant la dernière guerre, le prouvent abondamment. En effet, comment le rationnement, par exemple, aurait-il pu être établi sans les données précises des statistiques dans les secteurs alimentaires, vestimentaires, industriels, agricoles, etc., etc. Comment effectuer une répartition équitable, si l'on ignore la somme des disponibilités ?

Mais revenons à nos moutons !

Je vous disais au début de mon exposé que la Suisse romande avait un gros effort à faire pour être en mesure de satisfaire aux exigences minimums dans le domaine des installations sportives.

L'étude du tableau nous amène aux constatations suivantes :

Si nos camarades de Suisse alémanique ont une nette avance sur nous, dans ce domaine, ils sont, cependant, encore loin de compte. En effet, si nous considérons les surfaces des places de sport et de jeux et les surfaces des halles de gymnastique mises à la disposition de la population suisse, nous constatons que le canton suisse le mieux doté en terrains de sport et de jeux est celui de Bâle-Ville avec 4,45 m² par habitant, alors que le minimum fixé par les normes est de 6 m². Les cantons les plus mal lotis sont : le Valais avec 1,95 m², Uri 1,68 m² et Schwyz avec 1,67 m². Ces chiffres se passent de tous commentaires n'est il pas vrai ?

Si nous considérons les surfaces de halles ou locaux de gymnastique mis à la disposition de notre population, le tableau n'est pas plus réjouissant...

Le minimum prévu pour permettre une activité

| Palénoires | Surface en m ² des places de sport | | Surface en m ² des halles de gym. | |
|------------|--|--------------|---|--------------|
| | Total | Par habitant | Total | Par habitant |
| 14 | 949.013 | 3.51 | 31 473 | 0.12 |
| 27 | 388.449 | 3.03 | 13 693 | 0.11 |
| 23 | 504.421 | 3.65 | 14 207 | 0.10 |
| 7 | 330.762 | 3.50 | 9 079 | 0.10 |
| 4 | 171.569 | 3.19 | 5.233 | 0.10 |
| 1 | 102.336 | 2.29 | 4.677 | 0.10 |
| 31 | 2.395.147 | 3.55 | 62.869 | 0.09 |
| 11 | 372.231 | 3.16 | 10.449 | 0.09 |
| 3 | 86.040 | 2.47 | 3 168 | 0.09 |
| 22 | 1.163.099 | 3.39 | 26.508 | 0.08 |
| 1 | 44.738 | 2.58 | 1 334 | 0.08 |
| 1 | 756.069 | 4.45 | 11.555 | 0.07 |
| 8 | 614.791 | 3.97 | 11 323 | 0.07 |
| 3 | 534.006 | 3.05 | 12 717 | 0.07 |
| 16 | 828.140 | 2.89 | 19 298 | 0.07 |
| 1 | 91.097 | 2.49 | 2 607 | 0.07 |
| 2 | 50.056 | 2.46 | 1.354 | 0.07 |
| 51 | 2.246.273 | 3.08 | 41 078 | 0.06 |
| 10 | 447.311 | 2.16 | 11.513 | 0.06 |
| 2 | 111.456 | 1.67 | 3 678 | 0.06 |
| 1 | 31.128 | 2.32 | 630 | 0.05 |
| - | 45.736 | 1.68 | 1 419 | 0.05 |
| 14 | 289.040 | 1.95 | 6.310 | 0.04 |
| 4 | 380.572 | 2.35 | 5.523 | 0.03 |
| 7 | 325.211 | 2.14 | 5 015 | 0.03 |

sportive rationnelle est de 0,20 m² par habitant ou 6 m² par élève. Le canton d'Argovie vient en tête avec une surface disponible de 0,12 m² par habitant ou de 0,81 m² par élève ! Ici encore, il n'est nullement nécessaire d'être Dr. ès-sciences mathématiques pour constater la différence entre ce qui existe et ce qui devrait exister !!

C'est dans ce domaine, surtout, que les cantons romands ont « du pain sur la planche ». Nous constatons, en effet, que si nos cantons-ville se maintiennent dans une position moyenne, avec pour Neuchâtel 0,09 m², Vaud 0,08 m² et Genève 0,07 m², la situation est alarmante pour les cantons-montagne qui figurent, bel et bien, en queue de liste avec 0,04 m² pour le Valais, 0,03 m² pour le Tessin et Fribourg.

Après ces quelques constatations on est en droit de se demander sur quoi se basent les détracteurs de l'I. P. et du sport en général !

COMMENT ?

Le mal étant connu et les lacunes parfaitement délimitées, il reste à étudier les remèdes à appliquer et les moyens à employer pour tenter d'améliorer cet état de choses.

Je vous propose les solutions suivantes. Ce ne sont pas des panacées, mais je reste convaincu qu'elles contribueront grandement à assurer le succès de notre Action :

1. Il faut que nous ayons une activité sportive mieux dirigée, mieux organisée.
2. Il faut que nous rappelions et que nous fassions comprendre à nos autorités qu'elles ont non seulement l'obligation, mais tout intérêt de participer à notre Action, et leur montrer comment avec relativement peu d'argent et beaucoup de volonté, on peut la réaliser...

Je m'explique.

I. Il faut que nous ayons une activité sportive mieux organisée, mieux dirigée.

Il n'est pas dans mon intention de critiquer ou de porter un jugement quelconque sur les dirigeants de nos clubs et de nos associations sportives. Je serais mal placé pour le faire.

Ce que je tiens à relever ici, c'est le regrettable « esprit de clan », la malheureuse « politique de clocher » qui caractérisent trop souvent nos groupements sportifs. En effet, quel est le club sportif ou la société de gymnastique qui ne désire pas avoir un terrain de sport, une halle de gymnastique ?, mais ce terrain de sport ou cette halle, on la veut, pour soi seul, pour ses membres fidèles !! Que ces installations soient utilisées une ou deux fois par semaine seulement, cela n'a pas d'importance ; c'est une propriété privée et partant sacrée !!

Voilà l'erreur fondamentale, créée par cet égoïsme malsain !

Qu'arrive-t-il dans la majorité des cas ?

Chaque club, qui désire posséder ses propres installations, a, hormis quelques rares exceptions, recours aux deniers publics. On demande des subsides à la commune, aux cantons, à la Confédération même. Le refus qui leur est généralement signifié est la conséquence logique de cette politique individualiste !

Les sportifs oublient trop souvent ce principe, vieux comme le monde : « l'union fait la force ». Tant que chaque club sportif, chaque société de gymnastique ou autre groupement ne se seront pas donné la main et ne collaboreront pas, il y a peu de chance que leurs démarches soient couronnées de succès.

Chers camarades sportifs, détruisez les mesquines rivalités qui séparent vos clubs et sociétés sportives et faites-en un tout puissant et organisé ; alors, vous pourrez en toute confiance, présenter vos requêtes aux autorités en étant convaincus que vous êtes dans votre droit le plus absolu : celui de la jeunesse qui veut se développer et prospérer.

Si alors, malgré tout, vous échouez, il vous reste encore le bulletin de vote...

II. Il faut que nous rappelions et que nous fassions comprendre à nos autorités qu'elles ont l'obligation de participer à notre action pour la création d'installations de gymnastique et de sport.

Que nous prenions l'ordonnance fédérale du 10 juillet 1928 ou celle du 1er décembre 1941, il est fait mention, dans les deux, à l'art. 6 de ceci :

« Les cantons veillent à ce qu'il y ait dans le voisinage de **chaque** maison d'école, une place de gymnastique ».

Ce texte est clair, il ne donne lieu à aucune équivoque, il ne devrait pas y avoir de place pour un compromis. Et cependant ? Jugez-en vous-même !

Il y a encore, en Suisse romande, toujours selon les statistiques ci-dessus, 477 écoles qui n'ont aucune installation à leur disposition, pour la pratique de la culture physique. Elle se répartissent comme suit :

Genève : **4**. Neuchâtel : **17**. Fribourg : **75**. Vaud : **111**. Tessin : **117** et Valais : **153**. Cette situation est anormale et profondément injuste. Tous les citoyens suisses sont égaux : les devises sont nombreuses qui nous le rappellent ! Il faut agir, il faut rétablir l'égalité et la justice, là où elles font défaut. Nos jeunes montagnards, qui sont généralement les plus préteritaires, ne méritent-ils pas la sollicitude de nos autorités au même titre que les jeunes citadins ? En quoi ont-ils démerité ? C'est à vous, mes camarades, qu'incombe la

mission de rappeler ces quelques vérités à ceux auxquels vous avez fait confiance.

III. Il faut montrer qu'avec, relativement peu d'argent et beaucoup de volonté, on peut réaliser notre action.

Pour vous faciliter la tâche et vous permettre de présenter une requête qui aura quelque chance d'aboutir, nous avons établi à votre intention les devis minimums suivants, pour la réalisation, dans des conditions normales, des installations indispensables à la pratique des exercices prévus par le programme de l'Instruction préparatoire. Les prix fixés s'entendent sans l'achat du terrain que chaque commune ou presque est en mesure de fournir gratuitement aux associations sportives. La main-d'œuvre et les frais de transport du matériel ne sont pas, non plus, compris dans ces prix. Il faut si possible que les différentes installations soient groupées en un stade ou parc réservé uniquement à la pratique du sport, mais à la disposition de **tous** les groupements sportifs de la localité.

Si toutefois, la configuration du terrain, comme par exemple, dans les régions montagneuses, ne permet pas de grouper les installations, celles-ci seront construites de façon à utiliser le plus rationnellement possible, le terrain à disposition. La distance entre les installations ne doit pas cependant être trop considérable, afin d'éviter une perte de temps souvent précieux.

Nous ne reviendrons pas sur les détails techniques de ces installations, ceux-ci ayant fait l'objet d'une étude spéciale dans le No. 21 du mois de mai 1946, « Construction de places d'exercices et places de compétition ».

Nous vous rappelons à ce propos, que l'Office central pour l'Instruction préparatoire à Macolin est à votre entière disposition pour vous conseiller et vous documenter gratuitement dans toutes ces questions techniques. Nous vous recommandons, instantanément, dans votre intérêt, d'avoir recours à ses services.

Et pour terminer, je me permets de vous rappeler les paroles d'un de mes excellents chefs : **Pour réussir dans toute entreprise, il ne suffit pas d'avoir de la bonne volonté, il faut avoir de la volonté tout court.**

PELLAUD Francis, secr. romand.
OFI. Macolin.